

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

<b>DELIBERATION N°CP2022- 11/4/18 DOSSIER N°5434</b>	<b>ATELIER CANOPE 23 - GUERET</b>
--	-----------------------------------

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX  
Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY  
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER  
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU  
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY  
en l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : ATELIER CANOPE 23 - GUERET**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*Vu la délibération N°CP2021-11/4/43 du Conseil Départemental du 26 novembre 2021 relative à la nouvelle convention cadre entre le Département et l'atelier CANOPE, pour les années 2021 à 2024;*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP2022-11/4/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

*VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- d'attribuer une subvention de **7 000 €** à Réseau CANOPE, représenté par son antenne creusoise, l'atelier CANOPE de Guéret, au titre de l'année 2022, selon la convention cadre signée en 2021 entre le Département et le Réseau CANOPE pour les années 2021 à 2024.
- autorise Mme la Présidente à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision,
- dit que la somme nécessaire sera imputée au chapitre 932.8 article 6573823 du Budget Départemental.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**